

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2011

REUNION DES 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

OBJET :

EXTENSION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIES
DE L'UNIVERSITE DE CORTE
ACQUISITION DE PARCELLES

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Extension de l'Institut Universitaire de Technologies de l'Université de Corte

Dans le cadre du programme d'extension de l'IUT destiné à couvrir les besoins des formations dispensées au sein du département « génie biologique » et du futur département « hygiène, sécurité et environnement », l'Université de Corse a formulé des demandes complémentaires en vue d'intégrer dans cette opération une halle technologique Energies Renouvelables, une salle blanche, une salle de 100 personnes pour les besoins de l'école d'ingénieurs et une halle technologique Génie Civil.

Afin de satisfaire cette requête, vous avez par délibération n° 10/157 AC en date du 24 septembre 2010, approuvé le principe de l'acquisition des parcelles cadastrées AL 145 d'une superficie de 1 200 m² et AL 134 d'une superficie de 616 m² sur laquelle est édifée une maison, le tout sis Lotissement U Colombo à Corte et appartenant à Madame Françoise Annette BENOIT-BATTESTI.

Le prix de vente fixé par le vendeur à 320 000 €, correspond à l'estimation établie par les services de France Domaine le 18 juin 2010.

Afin de formaliser cette acquisition par la Collectivité Territoriale de Corse, je vous demande de l'approuver et de m'autoriser à signer l'acte notarié correspondant au prix de 320 000 €, qui sera établi par l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à Corte.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 11/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES A CORTE EN VUE
DE L'EXTENSION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
DE L'UNIVERSITE DE CORSE**

L'An deux mille onze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** l'avis des services de France Domaine en date du 18 juin 2010,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE l'acquisition par la Collectivité Territoriale de Corse des parcelles cadastrées AL 145 et AL 134 d'une superficie totale de 1.816 m² sises Lotissement U Colombo à Corte, et appartenant à Madame Françoise Annette BENOIT-BATTESTI, en vue de l'extension de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à Corte, pour un prix de 320 000 €.

ARTICLE 3 :

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 902, fonction 23, article 2313, sous-programme 4315I du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description de l'opération : Acquisition de deux parcelles de terrains sises lotissement U Colombo à Corte en vue de l'extension de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Corse

Coût total de l'opération : HT
TTC 320 000 €

SECTION : INVESTISSEMENT
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI
 NON

Si OUI, pour quel montant ? 2 000 000 €
Et à quel BP/ BS / DM ? BP 2011

N° Programme (s) : 4315 I
.....

N° Opération (s) :
4315B0001.....

Cette opération est-elle cofinancée ? OUI
 NON

Sur quel fonds ? PEI 1
 PEI 2
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES (à préciser) :

.....
.....

Montant du cofinancement : €

N° Présage :

Fiche à joindre obligatoirement à tous les rapports présentés en Assemblée de Corse